



AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO)
N° 002/AONO/CCIMA/CIPM/2025
RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'IMMEUBLE SIEGE DE LA
CCIMA A DOUALA.

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA) du Cameroun lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux d'aménagement de l'immeuble Siège de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun.

2. Consistance des travaux

Le présent appel d'offres porte sur les travaux ci-après :

PREMIERE PARTIE : REHABILITATION ET EXTENSION

Travaux préparatoires

Terrassement

Fondation

Maçonnerie en élévation RDC

Maçonnerie en élévation de l'étage

Charpente et couverture

Menuiserie métallique, alu et bois

Electricité, téléphone et câblage

Plomberie sanitaire

Carrelage

Peinture

VRD

DEUXIEME PARTIE : BATIMENT PRINCIPAL ET CLOTURE

Travaux préparatoires

Menuiserie bois, métallique et toiture

Electricité, téléphone et climatisation

Carrelage

Peinture

Plomberie

3. Délai d'exécution

Le délai d'exécution des travaux ne saurait excéder six (6) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage.

4. Allotissement

Les travaux, objet du présent Avis de Consultation des Entreprises sont constitués d'un (1) seul lot.

5. Coût des prévisionnel

Le coût prévisionnel toutes taxes comprises des travaux objet du présent Appel d'Offres est de XAF (153 366 250) cent cinquante-trois million trois cent soixante-six mille deux cent cinquante francs.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalités de conditions aux entreprises de droit camerounais spécialisées dans le génie civil BTP et aménagements divers.

7. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres seront financés par le budget d'investissement de la CCIMA, exercice 2025 et suivant.

8. Caution de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **XAF 3 000 000 (trois million) francs** dûment timbrée, acquitté à la main, accompagné d'un récépissé de la Caisse des Dépôts et de Consignations (CDEC), délivrée par un établissement de crédit agréé par la COBAC et le MINFI.

La liste des établissements bancaires et organismes financiers agréés figure dans la pièce n° 14 du présent DAO.

La période de validité de ladite caution doit excéder de trente (30) jours la date limite de validité des offres.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Service des marchés de la CCIMA à BONANJO – DOUALA, Tél : 233 42 68 55, dès publication du présent avis.

Ledit Dossier d'Appel d'Offres peut également être consulté sur le site internet de l'ARMP : www.armp.cm.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au siège de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, Service des marchés de la CCIMA dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **XAF 100 000 (cent mille)**, payable au Compte d'Affectation Spéciale de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (CAS – ARMP), numéro 335988, ouvert dans les livres de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC) par l'ARMP.

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les différentes pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Tout dossier administratif incomplet, conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, sera déclaré non conforme et un délai de quarante-huit (48) heures sera accordé au(x) soumissionnaire(s) à l'effet de produire la (les) pièce(s) concernée(s).

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme agréé par le Ministère en charge des Finances entraînera un rejet pur et simple de l'offre.

En cas de groupement d'entreprises, celui exigé dans le présent Appel d'Offres est de type solidaire. Chaque membre du groupement devra produire son dossier administratif complet. Toutefois, l'attestation de domiciliation bancaire, la caution de soumission, le reçu d'achat du DAO seront produits uniquement par le mandataire du groupement.

12. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tels, devra parvenir au Service des marchés de la CCIMA de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, sis à Bonanjo, tél : 233 42 68 55 – fax : 233 42 55 96 au plus tard, le **27 JUIN 2025** à 12 heures, heure locale précises et devra porter la mention :

AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (AONO)

N° 002/AONO/CCIMA/CIPM/2025

RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'IMMEUBLE SIEGE DE LA CCIMA A DOUALA.

« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis en un seul temps du dossier administratif, des offres techniques et financières aura lieu dans la salle des réunions de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics sise à l'immeuble abritant le Centre de Gestion Agréé de la CCIMA le **27 JUIN 2025** dès **13 heures, heure locale** par ladite Commission.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

14. Critères d'évaluation

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels.

Il s'agit notamment :

14.1. Critères éliminatoires

- ❖ Pièces administratives :
 - absence de la caution de soumission ;

- exclusion du soumissionnaire de la liste de la commande publique par l'ARMP ;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
- absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée.
- ❖ Offre technique :
 - note technique inférieure à 28 OUI sur 35 des critères essentiels ;
 - absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum (à préciser par le maître d'Ouvrage)
 - absence du CCAP paraphé à toutes les pages, signé, daté et cacheté à la dernière page ;
 - absence du CCTP paraphé à toutes les pages, signé, daté et cacheté à la dernière page.
- ❖ Offre financière :
 - absence d'un prix unitaire quantifié ;
 - absence d'un sous-détail d'un prix unitaire pourtant quantifié dans le DQE.

14.2. Critères essentiels

Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront sur sept (7) critères ci-dessous définis :

N°	Critères	Notation
1.	Présentation de l'offre	5 OUI
2.	Références du soumissionnaire	4 OUI
3.	Capacité financière	3 OUI
4.	Qualification et expérience du personnel	8 OUI
5.	Matériels	8 OUI
6.	Organisation et méthodologie	5 OUI
7.	Preuves d'acceptation des conditions du marché	2 OUI
	TOTAL	35 OUI

Pour être éligible à l'évaluation financière, le soumissionnaire doit satisfaire à tous les critères dits éliminatoires et avoir une note au moins égale à 80 % des critères dits essentiels, soit 28 OUI sur 35.

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Dénonciation de la corruption et des mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation de pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité des Marchés (MINMAP) (SMS ou appel) au numéro : (+237) 673 20 57 25/ (+237) 699 37 07 48, l'ARMP au numéro (+237) 694 20 67 89.

17. Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires ainsi que les documents techniques et toute autre information à caractère technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des marchés de la CCIMA, sise à l'immeuble siège à BONANJO – DOUALA, Tél : 233 42 68 55.

DOUALA, LE _____
LE PRESIDENT DE LA CCIMA

Christophe EKEN



Ampliations :

- ARMP/Site web CCIMA (publication)
- CTP (suivi)
- Secrétariat CIPM/CCIMA
- Affichage